



2022Août, Vol. 9 n° 9

Sommaire

Mise à jour des niveaux de revenu applicable (NRA)

Le tableau des niveaux de revenu applicable (NRA) a été mis à jour à la suite de la publication, par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, des nouveaux plafonds de revenus déterminant les besoins impérieux (PRBI).

Rappelons que, **dans une région administrative, le NRA correspond au plus haut PRBI observé** là où il y a un marché locatif. Concrètement, cela signifie que les ménages de même taille qui habitent une même région voient leur dossier traité en fonction d'un même niveau de revenu.

Les programmes d'amélioration de l'habitat qui font référence aux NRA sont [RénoRégion](#) et le [Programme d'adaptation de domicile](#).

Les ajustements au tableau des NRA **prendront effet à compter du 1^{er} septembre 2022**.

Pour toute question sur le sujet, veuillez communiquer avec le Centre des relations avec la clientèle de la SHQ, au 1 800 463-4315.